COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU **MONT-VALÉRIEN**

PLAN CLIMAT-ÉNERGIE TERRITORIAL :

EN ACTION !

Nanterre Rueil-Malmaison Suresnes

www.agglo-montvalerien.fr

AGGLOMÉRATION Mont-Valérien

1 2 3 j'optimise !

1 UNE PLANÈTE EN SURCHAUFFE :

COMMENT **LUTTER CONTRE** LE **CHANGEMENT CLIMATIQUE** ?

1.1
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : **UNE RÉALITÉ RÉAFFIRMÉE PAR LE GIEC**

Le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) est sans équivoque : l'activité humaine étant responsable du réchauffement climatique, seuls les hommes peuvent agir pour ne pas dépasser la hausse de 2 °C déjà inévitable.
Ce ne sera pas facile : pour y parvenir, une baisse drastique de 40 à 70 % de nos émissions de gaz à effet de serre (GES), d'ici à 2050, est indispensable. L'échéance est relativement proche et rend donc l'exigence politique très forte.

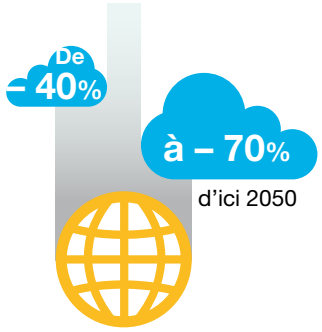

BAISSE DES ÉMISSIONS GES

L'enjeu est de taille : les scientifiques du GIEC projettent une augmentation des températures moyennes à la surface de la planète de 4,8 °C à l'horizon 2100, dans le scénario où la concentration des émissions de gaz à effet de serre continue d'augmenter au rythme actuel.
C'est beaucoup : depuis la sortie de la dernière ère glaciaire, la moyenne planétaire n'a gagné que 5 °C en 10 000 ans !

Les conséquences à l'échelle des territoires sont nombreuses : élévation d'un mètre du niveau de la mer, multiplication des phénomènes climatiques extrêmes, sécheresses, augmentation des risques sanitaires, baisse de la production alimentaire, migration des populations...

RÉCHAUFFEMENT : **EFFETS OBSERVÉS ET ATTENDUS** EN FRANCE

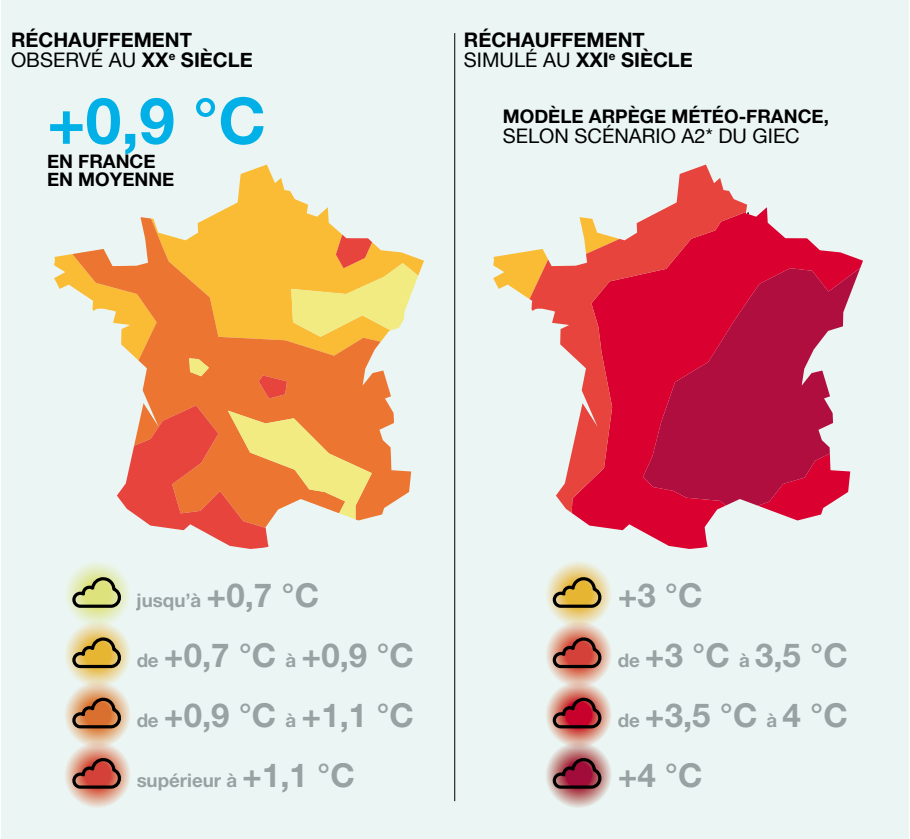

* Monde hétérogène avec fort développement économique et démographique, sans efficacité énergétique

Le coût de l'augmentation de deux degrés des températures est estimé entre 0,2 et 2 % de la richesse mondiale. À ces enjeux climatiques, vient s'ajouter l'épuisement des émissions fossiles (pétrole, gaz naturel), à la base de nos économies.

Sous l'effet de la croissance démographique et de la croissance économique, la demande énergétique pourrait doubler à l'horizon 2050. Les énergies fossiles représentent 80 % des consommations, avec en tête le pétrole, marquant la dépendance mondiale aux énergies carbonées.

1.2

DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES AUX **ENGAGEMENTS EUROPÉENS ET FRANÇAIS**

Des solutions nombreuses existent, mais elles obligent à modifier nos comportements et à réorienter nos choix technologiques vers les innovations bas carbone. Le défi est tel que les États doivent prendre les décisions qui s'imposent.

INTERNATIONAL

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), signée lors du sommet de la Terre à Rio en 1992, est le premier traité international sur le changement climatique. Elle a instauré, les Conférences des parties (COP) qui se réunissent chaque année pour en préciser les objectifs et les modalités de mise en œuvre.
En 1997, la COP a abouti au protocole de Kyoto. Il contraint les 38 pays les plus industrialisés à réduire leurs émissions de 5 %, sur la période 2008-2012 par rapport à 1990 (objectif de stabilisation fixé à la France).
L'objectif de la COP21, qui s'est tenue à Paris en décembre 2015, a pour ambition d'aboutir à la conclusion d'un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dont les plus émetteurs en GES, qu'ils soient développés ou en développement, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2 °C.

EUROPE

L'Europe s'est engagée en 2008, via le Paquet climat-énergie, à réduire de 20 % ses émissions de GES, à utiliser 20 % d'énergies renouvelables dans son bouquet énergétique (23 % pour la France) et à augmenter de 20 % son efficacité énergétique (énergie consommée par unité de richesse), d'ici à 2020 par rapport à 2005.

FRANCE

Par la loi de programmation fixant les orientations énergétique POPE (2005) et la loi Grenelle I (2009), la France s'est fixé l'objectif encore plus ambitieux du Facteur 4 à l'horizon 2050 : c'est-à-dire une division par 4 des émissions d'ici à 2050 par rapport à 2005, soit environ 1,8 tCO_2e/an/habitant.

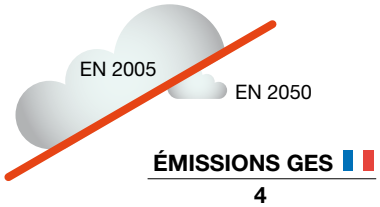

La Loi relative à la transition énergétique, promulguée le 18 août 2015, pose l'objectif de réduire la consommation énergétique finale de 20 % en 2030 par rapport à 2012 et d'augmenter la part des énergies renouvelables à hauteur de 32 % en 2030.

1.3

LE PCET, **UNE OPPORTUNITÉ** POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Aux côtés des États, les collectivités territoriales ont un rôle décisif à jouer car :

- elles mettent en œuvre les projets d'infrastructures ayant la plus longue durée de vie (infrastructures de transports, constructions de bâtiments, réseaux…) ;
- elles portent de nombreuses politiques publiques en lien avec la dimension énergie-climat, et peuvent par exemple promouvoir la rénovation énergétique des bâtiments, l'économie circulaire, les énergies renouvelables, les transports alternatifs au véhicule individuel thermique, la gestion de l'eau, la qualité de l'air… ;
- elles peuvent agir auprès des acteurs de leur territoire en tant qu'acteur institutionnel de proximité ;
- elles ont le contact le plus direct sur le terrain avec les citoyens, or la résolution de la question climatique ne pourra se faire sans eux.

Le Plan climat-énergie territorial (PCET) est un projet de développement durable, dont la finalité première est de prendre en compte les problématiques énergie-climat dans les objectifs de développement territorial.

Le PCET vise deux objectifs :

- l'atténuation, il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat, en réduisant les émissions de GES ;
- l'adaptation, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire dans un contexte où les effets du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités, même avec d'importants efforts d'atténuation. Elle passe par la prise en compte du changement climatique dans les décisions de long terme (urbanisme, conception et exploitation d'infrastructures, reconversion d'activités étroitement liées aux conditions climatiques) et par l'acceptation de conditions de vie différentes. Elle relève également de la gestion des risques naturels, sanitaires et économiques.

UNE APPROCHE **PRAGMATIQUE ENGAGÉE** 2

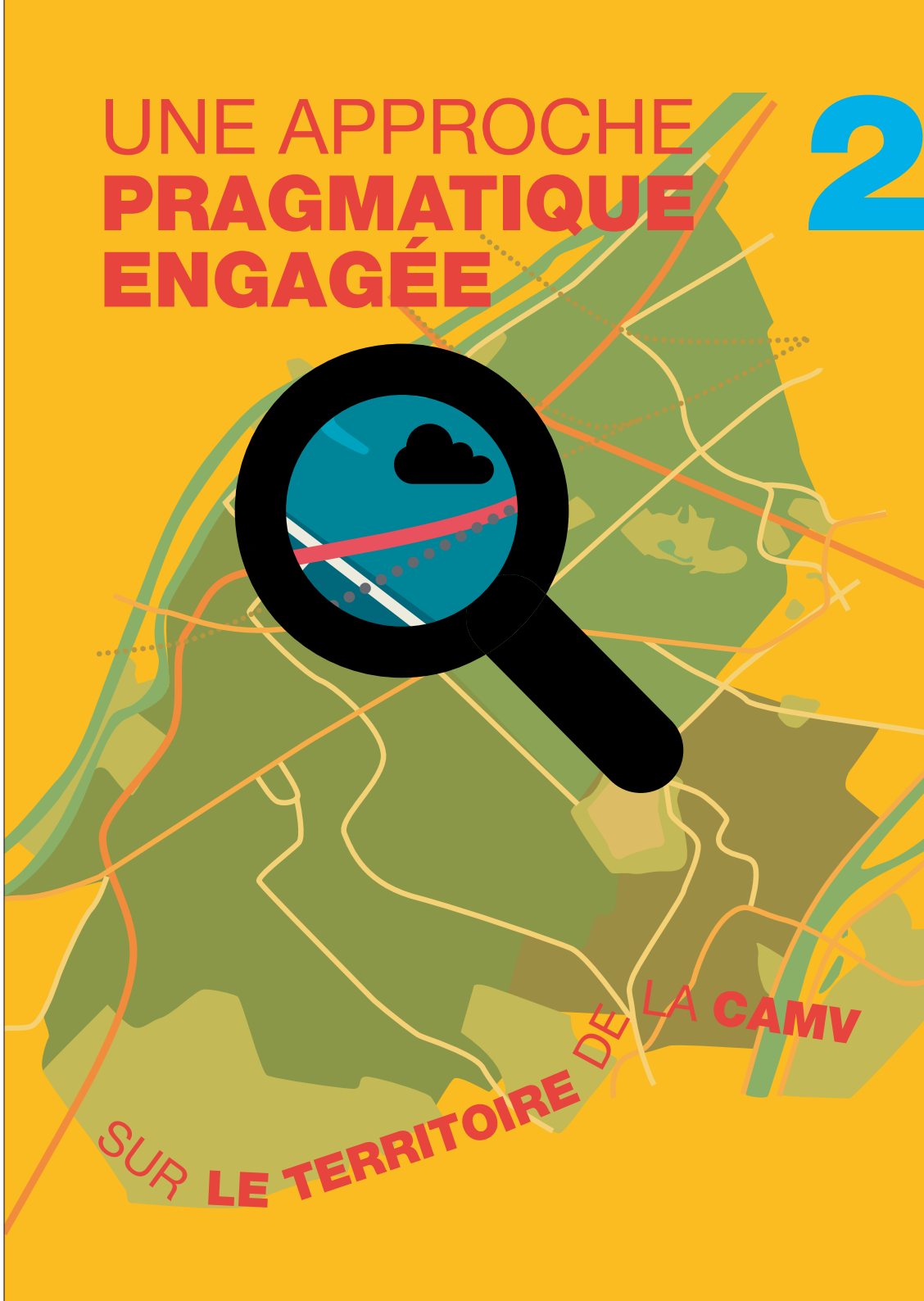

SUR **LE TERRITOIRE** DE LA **CAMV**

Dès 2011, la communauté d'agglomération du Mont-Valérien (CAMV) et les Villes de Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes ont décidé de s'engager conjointement dans la démarche d'élaboration de leurs PCET, afin de renforcer la cohérence des politiques mises en place.

La gouvernance instaurée le permet grâce à un suivi par les élus délégués au développement durable ou à l'environnement des 4 collectivités et à une équipe projet dédiée. Tous les partenaires internes et externes sont sollicités, de la mise en œuvre à l'évaluation. Le PCET de la CAMV respecte les documents d'orientation régionaux : objectifs de l'ÉcoRégion et le schéma régional climat air énergie (SRCAE).

Pour commencer, en 2012 et 2013, des études ont été réalisées, permettant d'identifier les forces et les faiblesses du territoire, en vue d'élaborer un plan d'actions adapté à ses spécificités :

IDENTIFIER **LES FORCES ET LES FAIBLESSES** DU TERRITOIRE

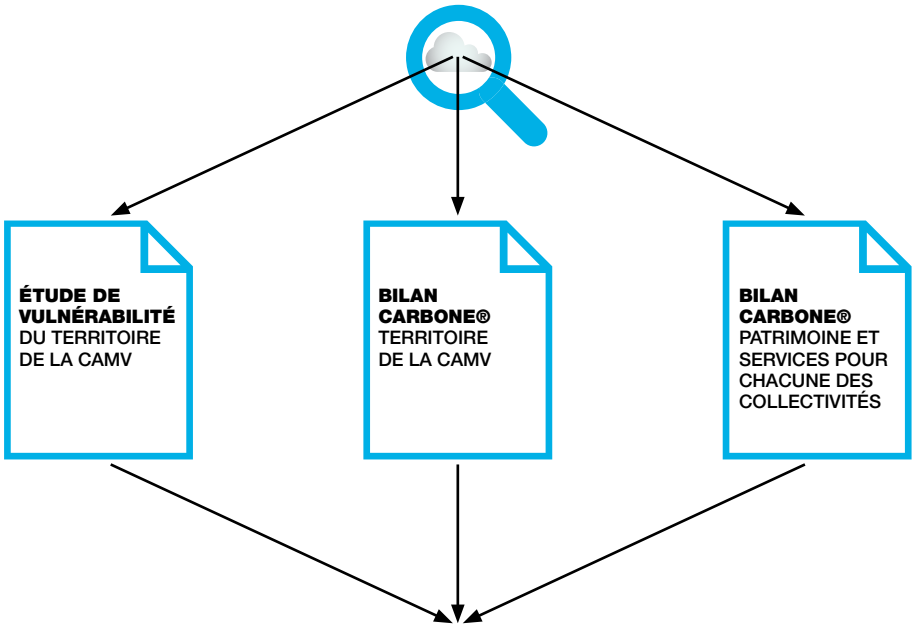

ÉLABORER UN **PLAN D'ACTIONS**

- une étude de vulnérabilité du territoire de la CAMV, qui vise à analyser l'exposition du territoire aux effets du changement climatique, sa sensibilité et sa capacité d'adaptation ;
- un Bilan Carbone® territoire de la CAMV, dont l'objectif est d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre de toutes les activités (résidentiel, tertiaire, transports, industrie, alimentation, construction, déchets…), ainsi que sa dépendance aux énergies fossiles ;
- un Bilan Carbone® patrimoine et services pour chacune des collectivités (CAMV, Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes), qui évalue les émissions de fonctionnement pour leurs propres activités.

DÉFINITION

*La méthode Bilan Carbone® permet de comptabiliser les émissions de GES. Ces émissions sont calculées en **tonne équivalent CO_2 (tCO_2e)**, qui est l'unité de mesure commune aux différents gaz à effet de serre (CO_2, CH_4, N_2O, hydrofluorocarbures, perfluorocarbures et hexafluorures).*

Ensuite, la stratégie du PCET et sa déclinaison en actions ont été élaborées par un processus de coconstruction. La réussite de l'élaboration du PCET passe par une démarche qui consiste à faire des habitants, associations, aménageurs, bailleurs, entreprises, université… et services des collectivités et élus, des acteurs impliqués dans la conception de nouvelles actions de la politique locale. Des réunions de concertation avec les parties prenantes se sont déroulées en 2013 et 2014 avec :

- les acteurs économiques du territoire, les bailleurs, les aménageurs et l'université Paris Ouest La Défense ;
- les agents municipaux.

Par ce travail, il s'agissait de responsabiliser chacun sur sa contribution à l'atteinte des objectifs.

Les pistes d'actions formulées par les ateliers sont opérationnelles (modalités de mise en œuvre, calendrier, portage...) et chiffrées.

L'implication de l'ensemble des parties prenantes concernées a été essentielle au bon déroulement de cette étape.

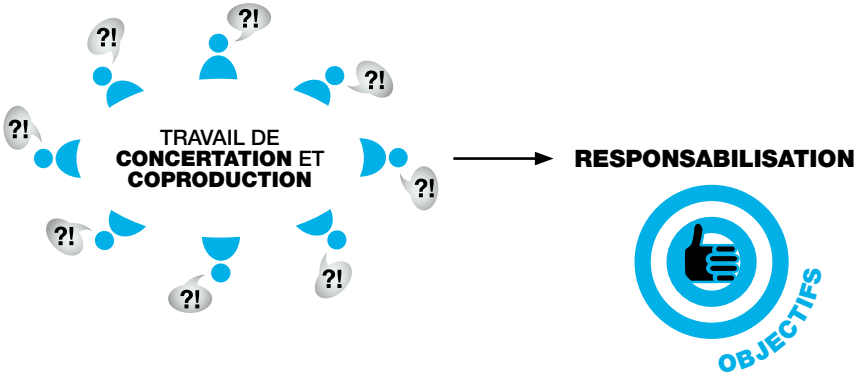

3 LE **BILAN ACTUEL** DU TERRITOIRE

LES **GAZ À EFFET DE SERRE** AU QUOTIDIEN

1
tCO_2e
tonne équivalent CO_2

= **5 ALLERS-RETOURS** PARIS-PERPIGNAN

= **4000 KM** DE VOITURE EN VILLE

= **2,5 MOIS** DE CHAUFFAGE AU FIOUL OU **3,5 MOIS** DE CHAUFFAGE AU GAZ POUR UN LOGEMENT DE 3 PIÈCES

= **70 KG** DE VIANDE DE **BŒUF** OU **30 KG** DE VIANDE DE **VEAU**

En France, 1 personne = 5,5 tCO_2e/an
(source AIE/2010)

3.1
LE **BILAN CARBONE®** TERRITOIRE

Le bilan des émissions de GES de toute activité du territoire de la CAMV, en 2008, s'élève à 1 000 000 tCO_2e.
Ces émissions sont réparties par secteur.

Le secteur du bâti, sur un territoire marqué d'une forte densité urbaine, est celui qui est le plus émetteur de gaz à effet de serre : 51 % des émissions, dont 28 % pour le tertiaire et 23 % pour le résidentiel.

ESTIMATION PAR SECTEUR EN MILLIER DE tCO_2e
DES ÉMISSIONS DE GES DU TERRITOIRE DE LA CAMV EN 2008
(L'intensité de bleu représente le niveau d'incertitude des calculs)

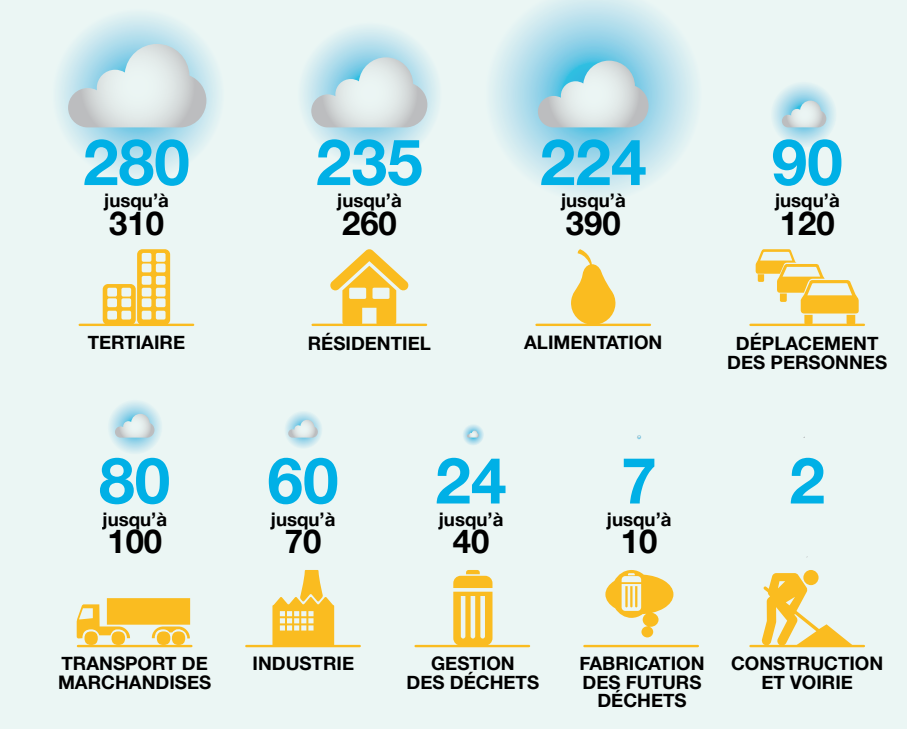

Le secteur de l'alimentation vient immédiatement derrière, avec 22 % des émissions de GES.

À l'inverse, la bonne couverture en transports en commun permet de limiter l'impact des déplacements (9 % d'émissions liées au transport de personnes, 8 % au transport de marchandises).

3.2
LE **BILAN CARBONE®** PATRIMOINE ET SERVICES DES COLLECTIVITÉS

Les niveaux d'émissions de GES du Bilan Carbone® dus au patrimoine et aux services de chaque collectivité sont respectivement de :

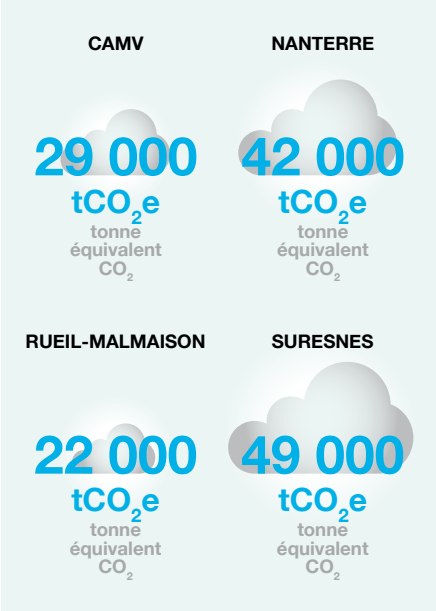

Il faut savoir que le total de 142 000 tCO_2e équivaut à la consommation énergétique annuelle de 25 700 ménages occupant une maison individuelle, en considérant une consommation moyenne de 250 kWh/m²/an sur un logement moyen de 90 m², chauffé au gaz naturel.

Attention, il n'est pas possible de comparer pour deux villes les émissions de leurs patrimoines et services car certaines peuvent internaliser plus de choses que d'autres. Par exemple, celui de Suresnes est plus élevé du fait de l'internalisation du chauffage urbain. En revanche, il est intéressant pour une même ville d'en suivre l'évolution dans le temps.

Les 3 principaux postes d'émissions de GES pour les 3 villes sont : l'énergie, les déplacements et les bâtiments. Pour la CAMV, le poste principal d'émission de GES est la collecte des déchets (89 %). Il s'agit des déchets ménagers des habitants du territoire qu'elle collecte chaque jour.

RÉPARTITION PAR SECTEUR EN % ET EN tCO_2e **DES ÉMISSIONS DE GES DU PATRIMOINE ET DES SERVICES** DES QUATRE COLLECTIVITÉS

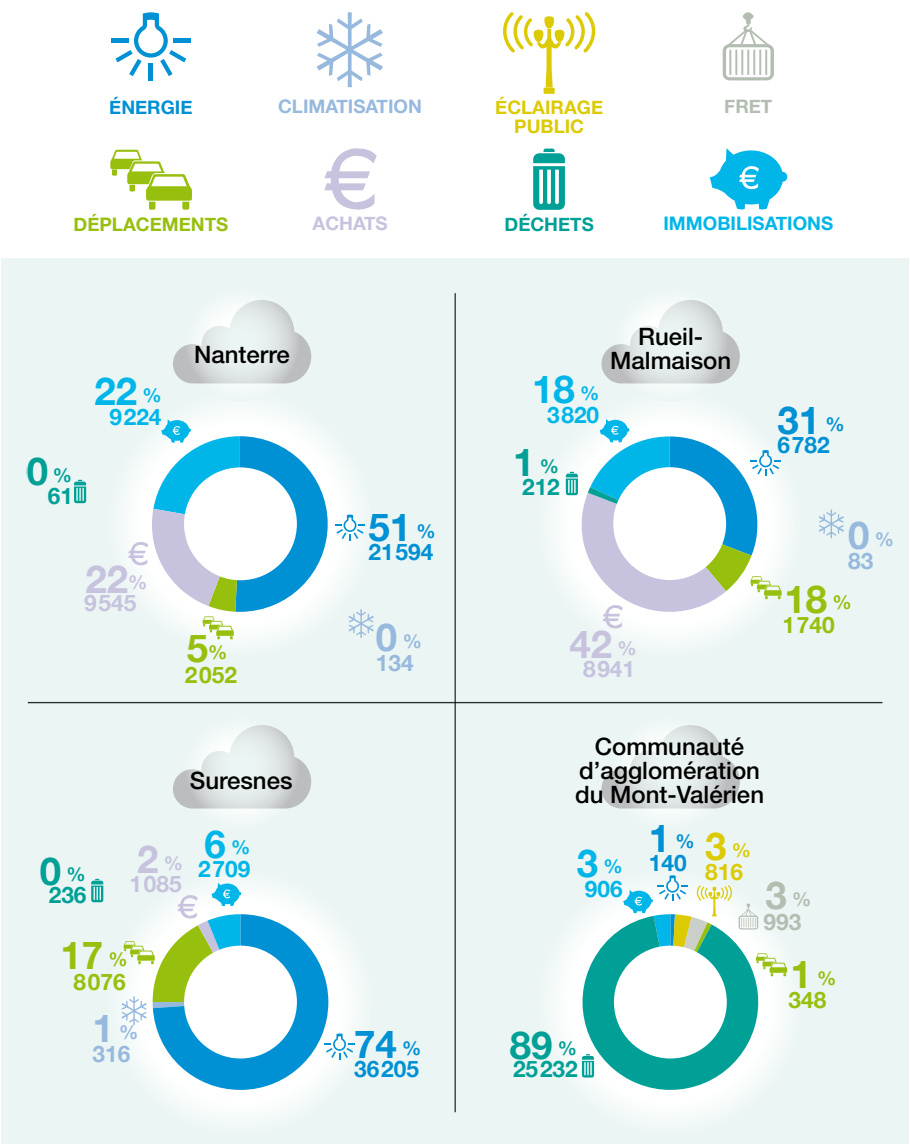

3.3
LA **VULNÉRABILITÉ** DU TERRITOIRE FACE AUX **MODIFICATIONS CLIMATIQUES**

La vulnérabilité d'un territoire est définie par le GIEC comme le degré auquel il risque d'être affecté par des impacts négatifs du changement climatique sans pouvoir y faire face.

Pour le territoire de la CAMV, la vulnérabilité repose essentiellement sur les deux modifications suivantes de l'environnement du territoire :
- l'augmentation de la récurrence et de l'intensité des épisodes caniculaires ;
- l'évolution du régime annuel des précipitations.

Par conséquent, trois enjeux ressortent très nettement pour le territoire :
- la conception des bâtiments (concernée par cinq des sept impacts les plus forts pour le territoire), notamment sur les questions de confort thermique estival, de prise en compte du phénomène de retrait/gonflement des argiles, de gestion des eaux pluviales à la parcelle ;
- l'aménagement urbain, qui doit permettre de préserver les ressources en eau ou les espaces végétalisés et de lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbains ;
- la santé publique, en particulier pour ce qui concerne l'augmentation de la surmortalité en situation de canicule et la hausse de l'exposition et de la sensibilité de la population aux substances allergisantes.

LE PLAN D'**ACTIONS** DES **PCET**

4

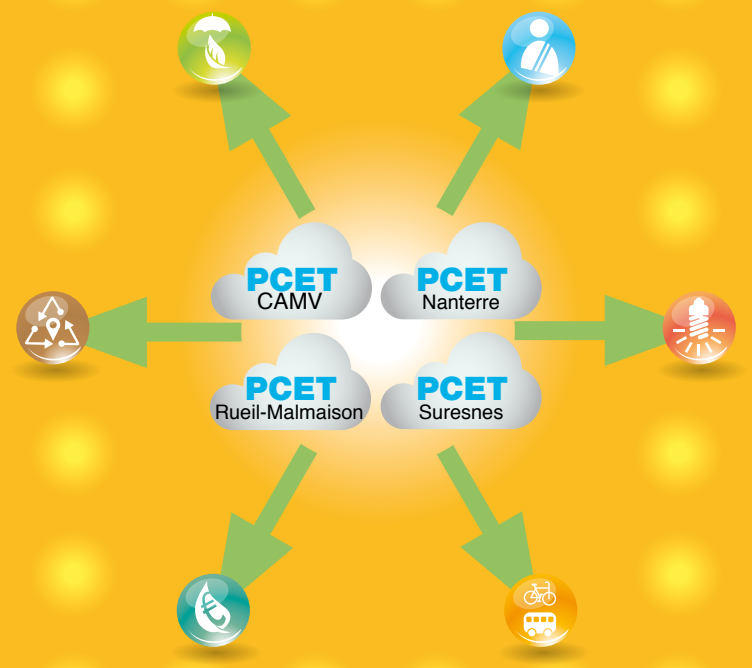

Les 4 PCET sont construits autour de 6 axes et une trame commune de 50 actions, portées par la CAMV ou déclinées à l'échelle des villes, selon les compétences de chacun.

Ces actions font l'objet d'un suivi et d'une évaluation, primordiales pour concentrer les efforts là où ils sont utiles et faire vivre le plan d'actions.

AXE 1
DÉVELOPPER L'**ÉCOEXEMPLARITÉ** DES COLLECTIVITÉS

Les consommations du patrimoine bâti des collectivités de la CAMV représentent le deuxième plus gros poste émetteur de GES.
Les collectivités conscientes de ce constat œuvrent à la réduction des consommations énergétiques de leur patrimoine.

ACTIONS*

- Former et sensibiliser les agents et les occupants des bâtiments aux économies d'énergies
- Définir un plan de formation Plan climat-énergie territorial (PCET)
- Optimiser l'éclairage public et contribuer à la réduction de la pollution lumineuse (Trame noire)
- Mettre en œuvre le plan de déplacement administration (PDA)
- Définir une politique d'achats écoresponsables
- Lutter contre le gaspillage de papier
- Mettre en cohérence les démarches de désherbage alternatif de la voirie
- Faire des économies d'eau
- Définir une charte des écomanifestations

** Les actions citées sont celles communes aux PCET des 4 collectivités.*

ZOOM

Optimiser l'éclairage public et contribuer à la réduction de la pollution lumineuse / Trame noire

En France, en moyenne 16 % des consommations d'énergie d'une commune sont dûs à l'éclairage public, ce qui correspond à 41 % des consommations d'électricité *(source Ademe*, enquête 2013)*.
Sur le territoire de la CAMV, plus de 10 millions de kWh ont été consommés en 2012 pour l'éclairage public (hors illuminations de Noël), soit l'équivalent de la consommation pour l'éclairage d'environ 25 000 ménages (entre 325 et 450 kWh/an selon l'Ademe).
Les différents territoires de la CAMV se sont engagés à réduire leurs consommations par une amélioration de leur parc existant.

Une réflexion va être lancée, pour limiter le phénomène de pollution lumineuse, qui perturbe voire menace le développement de certaines espèces nocturnes.

ZOOM

Développer les labellisations Écolo crèche ®

Écolo crèche® est une démarche portée par l'association du même nom, labellisée au niveau national.
Son objectif ? Réduire l'impact environnemental de ces structures, mais aussi améliorer la qualité de vie et la santé des enfants et sensibiliser les tout-petits, comme leurs familles, à la protection de la planète. Les actions mises en place peuvent être multiples : entretien des locaux avec des produits naturels, activités pédagogiques à partir de matériaux de récupération, réduction du gaspillage alimentaire, économies d'énergie...
Sur le territoire de la CAMV, deux établissements ont été labellisés Écolo crèche® en 2013, La Farandole et Les Trianons.
Pour la période 2014-2016, deux nouvelles crèches se sont engagées dans la démarche.

AXE 2
RÉDUIRE LA **DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE** DU TERRITOIRE

La réduction de la dépendance énergétique du territoire passe à la fois par la rénovation du parc de logements de la CAMV, dont 61 % ont été construits avant la première réglementation thermique de 1975, et par le développement de la production d'énergies renouvelables (géothermie, biomasse...).

** Ademe : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie*

ACTIONS

- Impliquer les habitants dans les économies d'énergie
- Encourager la rénovation dans l'habitat privé
- Encourager la rénovation chez les bailleurs sociaux
- Encourager la rénovation du tertiaire privé
- Réaliser un schéma directeur des réseaux de chaleur
- Étudier les productions et les potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération

ZOOM

Encourager la rénovation dans l'habitat privé

Les propriétaires de maisons individuelles comme les copropriétaires de résidences se heurtent à des obstacles techniques et économiques. Quel type de rénovation énergétique est adapté à ma maison ou ma résidence ? Où trouver des artisans qualifiés pour la réaliser ? Comment financer cette rénovation ? Sera-t-elle rentable ? Il est donc nécessaire d'accompagner les habitants tout au long de leur démarche.

Des dispositifs d'accompagnement locaux pour les particuliers existent déjà :
• l'association THERMIE, créée en 2012, encourage et accompagne les propriétaires ou copropriétaires dans leurs démarches de rénovation énergétique ;
• le programme Nanterre Habitat Plus permet, depuis 2001, d'aider les propriétaires, en particulier les plus modestes, à réaliser des travaux d'amélioration de leur logement ou des parties communes de leur immeuble.

Plus de 1 900 logements ont bénéficié du dispositif Nanterre Habitat Plus ;
• une thermographie aérienne sur une partie du territoire a été réalisée, en 2011, permettant aux habitants de visualiser les déperditions énergétiques de leur logement et de bénéficier de conseils personnalisés. À ce jour, plus de 50 % de la population concernée a eu accès à cette information.
Les villes souhaitent développer les dispositifs d'accompagnement aux démarches de rénovation et étudier la possibilité de créer au niveau intercommunal une plateforme locale de la rénovation énergétique, où les habitants pourraient trouver toutes les informations utiles à leur projet.

ZOOM

Réaliser un schéma directeur des réseaux de chaleur et étudier les productions et les potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération

Le réseau de chaleur consiste à produire, à partir d'une chaufferie centrale, le chauffage et l'eau chaude sanitaire pour des utilisateurs plus éloignés.

Les chaufferies centrales ont le principal avantage de rendre possible une valorisation à grande échelle des énergies renouvelables et de récupération, inexploitables par d'autres modes de chauffage (bois-énergie en logement collectif, géothermie, chaleur fatale...). Les réseaux de chaleur représentent donc un levier important pour réduire l'impact du chauffage sur la pollution locale et les émissions de gaz à effet de serre. L'objectif régional fixe une progression de 40 % de logements raccordés au chauffage urbain en 2020, avec une augmentation de la part des énergies renouvelables dans ces réseaux. Plusieurs réseaux de chaleur sont présents ou en projet sur le territoire.
Le schéma directeur des réseaux de chaleur doit donner des pistes pour développer et mettre en cohérence les réseaux de chaleur existants, développer de nouveaux réseaux et augmenter la part d'énergies renouvelables dans le mixte énergétique.

AXE 3
DÉVELOPPER LES **TRANSPORTS DURABLES** DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES

Le secteur des transports représente 17 % des émissions totales du territoire de la CAMV, moitié moins que la moyenne nationale. Ce résultat s'explique par la forte densité urbaine de notre territoire et au fort maillage de transports en commun déjà existant.

ACTIONS

- Travailler avec des partenaires pour améliorer et adapter l'offre de transports aux besoins des usagers
- Réaliser le schéma directeur cyclable
- Développer les services à la mobilité
- Développer les plans de déplacements
- Développer les modes de transports de marchandises alternatifs (dernier kilomètre du fret)

ZOOM

Réaliser le schéma directeur cyclable

Le schéma directeur cyclable (SDC), à partir de la réalisation d'un diagnostic, met en lumière son potentiel cyclable et les efforts à fournir pour développer la pratique du vélo, tant sur le volet quantitatif (développement du linéaire cyclable…), que sur le volet qualitatif (développement de services complémentaires, outils de communication…).
Actuellement en cours d'élaboration, il y a parmi les enjeux identifiés :
• offrir à tous les citoyens de la CAMV un accès à la mobilité alternative à la voiture ;
• favoriser l'usage des modes actifs, et notamment du vélo, pour tous les types de déplacements : loisirs, desserte, domicile-travail/étude et professionnels ;
• faciliter les déplacements actifs en gommant les effets de frontière, en franchissant les ruptures urbaines et en mettant en cohérence et en continuité les aménagements existants ou programmés ;
• donner du poids et du crédit aux demandes d'aménagements et de subventions que pourrait formuler la CAMV aux aménageurs, gestionnaires de voirie, STIF* et autres organismes.

** STIF : Syndicat des transports d'Île-de-France*

ZOOM

Développer les modes de transports de marchandises alternatifs

Les fournisseurs de biens et de services, sous la pression des coûts du foncier et d'un coût de transport faible, se sont éloignés des centres-villes et le transport de marchandises se fait majoritairement par la route. Aussi, les collectivités cherchent à réintégrer les fonctions de logistique en ville au plus près des destinataires. Certaines solutions envisagées pour réduire les effets du transport de marchandises sont :

- l'élaboration d'un schéma directeur de logistique urbaine, à l'échelle des territoires de la CAMV, Courbevoie et la Garenne-Colombes ;
- la création d'une plateforme de logistique urbaine multimodale sur le site des Papeteries, en bord de Seine. Cette plateforme permettra par exemple de mettre en place un système de livraison du dernier kilomètre par des modes de transport plus adaptés aux hypercentres urbains.

AXE 4
FAVORISER LE **DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE LOCALE**, CENTRÉE SUR LA PERFORMANCE ET L'INNOVATION ENVIRONNEMENTALES

La production et la consommation de biens et de services, avec la pression sur les ressources et les milieux naturels qu'elles exercent, sont une des causes importantes de dégradation de l'environnement et du changement climatique. Au niveau de la CAMV, le secteur tertiaire est le 1er secteur d'émission de gaz à effet de serre du territoire avec une part de 27 %.

ACTIONS

- Informer et mobiliser les entreprises et les autres acteurs du territoire autour du PCET
- Contribuer au développement de l'économie circulaire
- Contribuer au développement des plateformes de coworking*

ZOOM

Informer et mobiliser les entreprises et les autres acteurs du territoire autour du PCET

L'information et la mobilisation des entreprises du territoire est essentielle afin d'engager des actions et de créer une dynamique territoriale autour des enjeux énergétiques et climatiques.
Cette action se concrétisera par exemple par :

- la création d'un groupe d'échanges entre collectivités, associations, entreprises et particuliers, se réunissant régulièrement autour de la thématique énergie-climat : réunions d'informations sur la rénovation, les déplacements professionnels, les achats…
- un diagnostic territorial pour identifier les besoins des entreprises du territoire en termes d'efficacité énergétique ;
- l'enrichissement de la charte d'engagement territorial pour y inclure d'autres thématiques énergie-climat.

* *Coworking : espace de travail partagé et collaboratif*

ZOOM

Contribuer au développement de l'économie circulaire

L'économie circulaire s'oppose au modèle classique d'économie linéaire : extraire, produire, consommer, jeter.
Elle doit permettre de réduire l'extraction des ressources naturelles, en prenant en compte les trois champs suivants :

- production et offre de biens et services : approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale...
- consommation collaborative, demande et comportement : achat et consommation responsables (bonne utilisation des produits), réemploi et réparation ;
- gestion des déchets : réduction à la source, recyclage et, si besoin, valorisation énergétique.

Pour contribuer au développement de l'économie circulaire, la CAMV souhaite favoriser les circuits de consommation responsable et le réemploi. Ainsi, sur le territoire, la première ressourcerie du département a ouvert ses portes. Son fonctionnement repose sur l'emploi de salariés en insertion et a pour objectif de donner une seconde vie aux objets, en les réparant pour les revendre à prix modique.

AXE 5
AMÉNAGER ET **GÉRER** LE TERRITOIRE **DURABLEMENT**

Plus de 51 % des émissions de GES du Bilan Carbone® territoire de la CAMV proviennent du secteur tertiaire et résidentiel et plus de 88 % des émissions de GES du Bilan Carbone® patrimoine et services de la CAMV proviennent du traitement des déchets collectés, avec une production de plus de 84 000 tonnes de déchets par an (dont 80 % pour les ordures ménagères). Partant de ces constats, la CAMV et ses villes membres réfléchissent à un aménagement et une gestion du territoire plus économe en énergie et en ressources.

ACTIONS

- Intégrer des critères de *développement durable* dans les projets d'aménagement
- Étudier la mise en place d'un dispositif d'aides aux foyers en situation de précarité énergétique
- Poursuivre la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets (PLPD)
- Optimiser le transport des déchets

ZOOM

Intégrer les critères de développement durable dans les projets d'aménagement

Au travers de son programme local de l'habitat (PLH), la CAMV prévoit la mise en place d'une charte de qualité des constructions neuves.

Chaque ville de la CAMV a déjà engagé une démarche en faveur de l'aménagement durable, qui se poursuit avec le plan climat-énergie territorial, notamment au travers de :

- l'insertion de critères de développement durable dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) ;
- la mise en place d'aides à la conception durable (ÉcoQuartier, approche environnementale de l'urbanisme, démarche HQE aménagement...) ;
- la définition de prescriptions de performance énergétique pour les projets d'aménagement et de construction.

ZOOM

Poursuivre le programme d'actions du PLPD

Le programme local de prévention des déchets (PLPD) de la CAMV, adopté en 2011, a pour but de prévenir la création de déchets et de diminuer de 7 % en 5 ans la quantité des déchets produits sur le territoire. Avec ses deux volets, le PLPD s'attèle à protéger les ressources naturelles et à limiter la production de gaz à effet de serre générée par l'incinération des ordures ménagères et leur transport.

AXE 6
RÉDUIRE LA **VULNÉRABILITÉ** DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET **PRÉSERVER** LES MILIEUX NATURELS

L'étude de vulnérabilité a montré que les deux modifications du climat, auxquelles le territoire sera le plus soumis, sont l'augmentation de la récurrence et de l'intensité des épisodes caniculaires et l'évolution du régime annuel des précipitations. Par conséquent, le territoire doit prendre des mesures pour s'adapter.

ACTIONS

- Identifier les zones d'îlots de chaleur urbains
- Mettre en cohérence les trames vertes et bleues à l'échelle de la CAMV
- Définir un plan de protection au risque de retrait/gonflement des argiles
- Renforcer les réseaux pour réduire leur vulnérabilité face aux phénomènes physiques (mouvements de terrain, tempêtes) : voirie, énergie, eau potable, assainissement
- Protéger la ressource en eau
- Préserver la qualité de l'air

ZOOM

Identifier les zones d'îlots de chaleur urbains

Un îlot de chaleur urbain (ICU) correspond à une élévation locale de la température de l'air et des surfaces. Le territoire est fortement urbanisé avec une densité de population importante, ce qui le rend sensible à l'effet d'îlot de chaleur urbain. C'est pourquoi, il est nécessaire de connaître les zones qui seront potentiellement les plus exposées à ce phénomène. La CAMV va relever une cartographie des zones d'îlots de chaleur de son territoire, qui servira de point de départ à la réalisation d'un plan d'actions.

ZOOM

Protéger la ressource en eau

Le territoire de la CAMV est soumis à différentes problématiques qui rendent la protection de la ressource en eau primordiale, comme la pression démographique, la forte densité du bâti, ou le prélèvement d'eau dans la Seine pour l'alimentation en eau potable des habitants du territoire. Le changement climatique devrait accentuer ces problématiques.
Aussi, le territoire poursuit-il ses actions pour :

- économiser la ressource en eau, par exemple par la récupération des eaux pluviales sur le patrimoine communal ;
- limiter la pollution des eaux, avec notamment pour objectif de tendre vers le zéro phyto dans l'entretien de l'espace public (espaces verts, voirie et terrains de sports) ;
- limiter la saturation des réseaux : gestion des eaux pluviales à la parcelle et sur l'espace public ;
- acter l'engagement politique, par la signature de la charte de l'eau et du contrat de bassin plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine.

ET APRÈS ?

Le plan d'actions est mis en œuvre au quotidien par les collectivités et leurs partenaires. Chaque action est suivie et le plan est évalué et réajusté au besoin.

POUR ALLER PLUS LOIN !

Les études préalables, les plans d'actions détaillés, le poster pédagogique sont téléchargeables sur :
www.agglo-montvalerien.fr

CONTACTS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU MONT-VALÉRIEN
Mission développement durable
01 55 69 34 50

Ville de NANTERRE
Service gestion des énergies et mission écologie urbaine
39 92

Ville de RUEIL-MALMAISON
Service développement durable
01 41 39 08 96

Ville de SURESNES
Service environnement
01 41 18 17 61

Édité par la CAMV - Décembre 2015 - Impression ICS - Conception graphique saisons - Ne pas jeter sur la voie publique

Nanterre Rueil-Malmaison Suresnes

www.agglo-montvalerien.fr

AGGLOMÉRATION Mont-Valérien

1 2 3 j'optimise !